

Paris, le 05 août 2026

Nos réf. : AE/26/0491

N° dossier : 2026-069

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

[laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : [ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

**Le Président de l'Autorité environnementale**

à

**Monsieur le Préfet du Haut-Rhin**

**Objet** : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : Projet Techno centre Fessenheim (68)

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 03 août 2026 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **03 août 2026**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Pour le Président de l'Autorité environnementale,  
et par délégation

Karine BRULÉ